

27 mai 2020

Réaction de l'AREHS asbl, l'Association pour la Reconnaissance de l'ElectroHyperSensibilité, concernant les documents soumis à consultation publique par Brugel relativement au déploiement des systèmes intelligents de mesure dans la Région de Bruxelles-Capitale, jusqu'au 31 mai 2020.

Madame, Monsieur,

Un nombre croissant de Bruxellois sont conscients des dangers liés à l'exposition aux rayonnements électromagnétiques, et en particulier les personnes électro-hypersensibles de plus en plus nombreuses¹.

Des études scientifiques récentes montrent que leur inquiétude est fondée. En effet, l'année 2018 a été une année charnière qui a vu deux études² de grande ampleur, indépendantes l'une de l'autre, arriver à la conclusion que les rayonnements de radiofréquences de la télécommunication mobile sont cancérigènes pour le rat.

Tout récemment, face au déploiement effréné des technologies sans fil et à l'évidence grandissante des risques et dommages sanitaires qui y sont liés, plus de 400 médecins belges rejoints par près de 500 autres professionnels de la santé ont signé l'appel *Hippocrates Electromog Appeal Belgium*³. Ils demandent au gouvernement de faire appliquer le principe de précaution afin de protéger la population et plus particulièrement les groupes les plus vulnérables dont font partie, notamment, les personnes électro-hypersensibles, les enfants et les femmes enceintes.

L'initiative citoyenne ondes.brussels⁴, quant à elle, fait état des nombreuses études sur le sujet et des nombreux scientifiques appelant à une diminution de l'exposition aux rayonnements des technologies sans fil.

Cette inquiétude n'est pas seulement exprimée par les Bruxellois et les Belges, elle est partagée par de nombreux citoyens partout dans le monde. Le déploiement de compteurs communicants a déclenché de vives protestations dans plusieurs pays parce qu'ils imposent au sein même du domicile une exposition à des champs et rayonnements électromagnétiques de hautes fréquences (dans le cas des compteurs communiquant par radiofréquences – GPRS, 4G, etc.) ou de moyennes fréquences (dans le cas des compteurs communiquant par courant porteur en ligne, CPL). Cette situation est tout à fait inacceptable

¹ . Les pourcentages fournis par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2004 permettent d'extrapoler que 1 % à 3 % de la population belge était déjà concernée à cette époque. Voir : International Workshop on Electromagnetic Field Hypersensitivity, Proceedings, Prague, October 2004, World Health Organisation - Pages 4, 8, 57, 60, 61

. Pour la France, on trouve des résultats autour de 5% dans l'avis de l'ANSES intitulé Hypersensibilité électromagnétique ou intolérance environnementale idiopathique attribuée aux champs électromagnétiques, daté de mars 2018, que vous pouvez trouver en suivant ce lien <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2011SA0150Ra.pdf>.

. En Suisse, le même pourcentage de 5% a été mis en évidence. Voir N. Schreier, A. Huss, M. Rössli, The prevalence of symptoms attributed to electromagnetic field exposure: a cross-sectional representative survey in Switzerland, *Soz Präventivmed* 51(4) (2006) 202-209.

² L'étude réalisée sur une période de dix ans dans le cadre du National Toxicology Programme, à la demande du Département de la Santé des États-Unis ainsi que l'étude italienne publiée par l'institut Ramazzini.

³ <https://www.hippocrates-electromog-appeal.be/>

⁴ <https://ondes.brussels/>

à la lumière des nombreux éléments indiquant leur nocivité.

En guise de réponse à cette opposition, un grand nombre de pays et de régions ont prévu la possibilité d'un opt-out, une option qui permet aux consommateurs d'opter pour un compteur sans émission de signaux électromagnétiques, ni par voie hertzienne, ni sur le câble électrique. Il peut s'agir d'un compteur électromécanique ou d'un compteur électronique dont la fonction émettrice a été débranchée⁵.

Des mesures effectuées à la demande des autorités australiennes montrent qu'un compteur intelligent génère en moyenne de 129 à 176.201 impulsions électromagnétiques par heure⁶. Il apparaît que les émissions d'un compteur intelligent peuvent être extrêmement répétées et les pics de puissance instantanée peuvent être intenses. Des fréquences de répétition similaires ont été observées dans d'autres pays. De multiples impulsions se succèdent en l'espace de quelques secondes ou de quelques minutes. La plupart de ces signaux ne servent pas à transmettre des données de consommation au gestionnaire de réseau ; ce sont simplement des signaux de contrôle faisant partie du « network management traffic ».

En Australie, suite aux nombreuses plaintes de personnes ayant rencontré de graves problèmes de santé à la suite de l'installation d'un compteur intelligent, il a été décidé d'utiliser un autre type de compteur électronique en cas d'opt-out, à savoir un modèle dépourvu de module de communication⁷ :

“Type 4 and 4A smart meters:

*The **type 4 smart meter** is read remotely via an inbuilt communications interface which transmits data in the radiofrequency (RF) spectrum without the need for a meter reader to come to the premises. It is only specified to store data for 35 days and is the preferred option for installation by the designated meter provider, unless prior notification otherwise is given by the building owner.*

*The **type 4A smart meter** also has a communications interface but it is not enabled for*

⁵ Un résumé de différentes modalités de opt out et une liste des pays qui les proposent sont présentés dans l'exposé donné devant le Parlement Flamand par l'Association 'Vereniging ElektroHyperSensitiviteit (VEHS) Vlaanderen': https://beperk.dobs.com/images/stories/Stralingsbronnen/Slimme_meter/2018_10_16_Presentatie_VEHS_digital_e_meters_parlement.pdf

⁶ Total Radiation Solutions, Department of Economic Development, Jobs, Transport and Resources, Quantifying Smart Meter RF EME Levels in Victorian Homes, June 2015, https://www.energy.vic.gov.au/data/assets/pdf_file/0027/43794/AMI_Quantifying_smart_meter_RF_EME_levels_in_Victorian_homes_2015.pdf

Appendix I – Traffic Profile Monitoring Detailed Results

Site Reference	Technology	Polling Period (Hours)	Pulses per hour (Average)	Highest 6 minute Duty Cycle (%)
2891-4227	3G	6	252	1.4%
2892-4228	3G	6	1030	1.6%
2893-4229	3G	6	176,201	79%
2895-4231	3G	6	129	1.7%
2896-4232	3G	6	896	2.1%
2985-4375	3G	6	794	1.8%

⁷ EMFacts Consultancy, Tasmania's new electricity smart metering roll-out: Why opting out may be your wisest, and healthiest choice, July 2018, <https://www.emfacts.com/2018/07/tasmanias-new-electricity-smart-metering-roll-out-why-opting-out-may-be-your-wisest-and-healthiest-choice/>.

wireless communication and comes with the extended capacity to store 200 days of data, which a meter reader must download directly from the meter.”

En d'autres mots, quasi partout dans le monde, l'option « opt-out » signifie pour le consommateur ne pas être exposé à des rayonnements électromagnétiques provenant de son compteur.

Plus près de chez nous, en Wallonie, le décret du 18 juillet 2018 relatif aux compteurs communicants prévoit une exception pour les personnes électro-hypersensibles :
« Nul ne peut s'opposer au placement d'un compteur intelligent ni en demander la suppression sous peine de ne pouvoir exercer son droit d'accès au réseau. Par dérogation à l'alinéa précédent, le Gouvernement détermine la procédure et les mesures à prendre par le gestionnaire de réseau de distribution lorsqu'un utilisateur ou toute autre personne vivant sous le même toit se déclare souffrant d'un problème d'intolérance lié au compteur intelligent et dûment objectivé. »

De plus, dans la Déclaration de Politique Régionale du Gouvernement wallon du 9 septembre 2019, on peut trouver en pages 60 et 61 : *« Le déploiement des compteurs communicants a été prévu de manière progressive. Le Gouvernement souhaite renforcer l'implication individuelle des consommateurs dans la transition énergétique. En ce sens, le décret sur les compteurs communicants sera réexaminé afin de laisser le libre choix individuel ».*

A côté de l'aspect sanitaire qui est primordial pour nous qui sommes électrohypersensibles, d'autres considérations plaident en faveur d'une réflexion plus approfondie et plus mature avant de déployer des compteurs communicants. Il s'agit :

- du risque d'atteinte à la vie privée et de capture de données personnelles,
- du risque de contrôle et de surveillance des citoyens usagers placés sous le contrôle et la surveillance du gestionnaire de réseau en dehors de tout contrôle démocratique et juridique,
- de l'atteinte au droit d'accès à l'énergie sans de véritable débat démocratique sur le bien-fondé de ces compteurs,
- du surcoût pour le citoyen et les entreprises (compteur plus cher, à faible durée de vie, coût de l'infrastructure et de sa maintenance, surconsommation électrique),
- de l'augmentation de la consommation d'électricité car pas d'économie au niveau du consommateur comme le montre l'expérience d'autres pays (voir l'avis de la Cour des Comptes en France) ; par contre, il y a une consommation électrique supplémentaire par les compteurs, les répéteurs, les concentrateurs et les centres de données,
- de l'impact écologique : consommation d'énergie tout au long du cycle de vie des compteurs communicants et des autres équipements, énergie très supérieure à celle du cycle des compteurs électromécaniques (les compteurs communicants ont une

durée de vie bien plus courte et, comme tout équipement électronique, ils nécessitent un grand nombre de métaux demandant beaucoup d'énergie pour être extraits et raffinés ; comparativement aux compteurs électromécaniques, leur recyclage est limité et bien plus énergivore). Il est paradoxal de voir un système promu comme indispensable à la transition énergétique consommer plus d'énergie et de matière que le système qu'il est censé remplacer et, de ce fait, aller à l'encontre des objectifs de limitation du réchauffement climatique,

- de la faible voire non utilité des compteurs communicants pour la transition énergétique (les compteurs communicants ne seraient aucunement nécessaires à la transition énergétique contrairement à ce que prétend le lobby des industriels du compteur communicant (ESMIG - European Smart Metering Industry Group devenu récemment European Smart Energy Solution Providers...).

Grégoire Wallenborn, Docteur en sciences de l'environnement et Chercheur à l'IGEAT (Institut de Gestion de l'environnement et d'Aménagement du Territoire) – ULB -, Enseignant à l'ULB et à Paris VII, termine son *Avis sur les compteurs communicants* par ces mots :

« Conclusion »

L'analyse des fonctionnalités possibles des compteurs communicants en regard de leur coût montre qu'il est urgent d'attendre. Une série d'expérimentations sont en cours en Belgique et ailleurs, et il semble logique d'attendre leurs résultats pour décider du meilleur système à déployer. Au lieu de se précipiter sur des systèmes qui n'ont pas encore fait leurs preuves, pourquoi ne pas analyser les essais et erreurs des autres ? Les budgets prévus pour le déploiement des compteurs communicants ne pourraient-ils pas être plus utilement employés pour la transition énergétique ? A ce titre, il est intéressant de constater que la Cour des Comptes française est très critique envers le Linky et qu'elle considère que cet appareil sert principalement à « rémunérer » Enedis, GRD principal et filiale d'EDF, au détriment du service rendu aux consommateurs.⁸

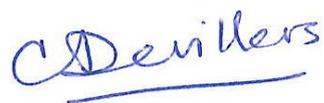
Le déploiement obligatoire des compteurs communicants va profiter aux fabricants de compteurs, aux gestionnaires des réseaux de distribution (via la disparition d'emplois peu qualifiés) et peut-être aux fournisseurs (via la tarification dynamique, même si celle-ci a peu de chance de se développer beaucoup sur base volontaire). Les compteurs communicants sont des dispositifs individualisants qui pour l'instant s'opposent à des démarches plus collectives et citoyennes. J'ai pu observer que les personnes les plus intéressées par la transition énergétique (pour des raisons environnementales et/ou collectives) sont celles aussi qui se méfient le plus du déploiement de compteurs communicants qui ne serait orienté que par la recherche de rentabilité d'un des acteurs du réseau électrique. Autrement dit, le déploiement obligatoire des compteurs communicants, au lieu de favoriser la transition, risque de nous en éloigner. »

Pour toutes les raisons indiquées plus haut, nous estimons qu'il n'est pas opportun de déployer des compteurs communicants à Bruxelles, certainement pour des raisons sanitaires mais également parce qu'ils ne permettront pas d'économiser d'énergie, qu'ils poseront des problèmes environnementaux, qu'ils présentent des risques de sécurité autant que des risques pour notre vie privée, nos droits et libertés fondamentales.

⁸ <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/07-compteurs-communicants-Linky-Tome-1.pdf>

Si toutefois, des compteurs communicants devaient être installés, nous insistons pour que le choix de l'opt-out soit laissé aux usagers et signifie que le compteur n'émettra pas de signaux, ni sous forme de rayonnements électromagnétiques de radiofréquences ni sous forme de perturbations électromagnétiques propagées sur le réseau électrique (CPL) afin d'éviter la pollution électromagnétique ou, à tout le moins, que les personnes électrohypersensibles et celles qui le souhaitent puissent conserver un compteur électromécanique.

Cordialement,



Ir Colette Devillers
Administratrice de l'AREHS asbl